

Poursuite des discussions entre le volailler et l'Ukrainien MHP

© 13/03/2018 |  TERRE-NET MÉDIA

Les discussions se poursuivent entre le groupe Doux et l'industriel ukrainien MHP en vue d'une éventuelle reprise du volailler en difficulté, ont indiqué mardi des sources syndicales, tandis que Bercy a dit chercher d'autres solutions.

« Les discussions sont toujours en cours », a indiqué Patricia Le Bars, déléguée syndicale CFDT, au terme d'un Comité central d'entreprise (CCE) au siège du volailler, à Châteaulin (Finistère). « Il n'y a pas eu d'annonce aujourd'hui », a noté Nadine Hourmant, déléguée syndicale centrale FO, précisant qu'un nouveau CCE devrait se tenir le 21 mars. Elle s'est cependant dite inquiète du projet d'offre de **MHP**. « C'est un repreneur qui vient de l'Est, qui pratique du dumping social, qui pratique des salaires qui sont en-dessous des nôtres », a-t-elle noté.

L'industriel ukrainien, qui se présente comme le leader de la volaille dans son pays, a confirmé lundi être « en discussion » pour la reprise de **Doux**, avec une **restructuration** à la clé. Il a cependant contesté vouloir supprimer 550 des 1 200 postes du volailler, ainsi qu'indiqué dans la presse. Selon les syndicats, il ne serait pas intéressé par le site de Chantonay (Vendée), où travaillent quelque 300 personnes. « L'annonce de la cessation d'activité du site de Chantonay se ferait dès la semaine prochaine », a indiqué Nadine Hourmant. Selon des sources proches du dossier, le siège du volailler, qui compte une centaine de personnes, ne serait pas non plus repris par MHP.

Interrogé par l'AFP, Bercy a fait savoir de son côté que le **Comité interministériel de restructuration industrielle** (CIRI) « ne travaille pas que sur une seule solution, leur but est de chercher d'autres repreneurs pour avoir une solution acceptable en terme économique et social. Il reste du temps pour trouver des solutions préférables ». À propos de la date du 31 mars qui aurait été fixée par **Terrena**, deuxième groupe coopératif agricole français et principal actionnaire de Doux, pour cesser de soutenir le volailler, Bercy s'est montré moins catégorique. Si « une entreprise peut mettre la pression, elle a une responsabilité sociale. Elle peut mettre l'entreprise en dépôt de bilan au 31 mars, cela n'empêche pas de continuer à discuter », a indiqué le **ministère de l'économie**. Le groupe Doux, qui emploie 1 200 salariés et qui a été placé en redressement judiciaire en 2012 après avoir supprimé près d'un millier d'emplois, perd selon Terrena entre 35 et 36 millions d'euros par an.